

## La dyscalculie

## <u>Signes suspects:</u>

- Semble ne pas comprendre le sens des nombres.
- N'arrive pas à retenir des faits arithmétiques (maison de 10, livrets).
- Faiblesse en calcul mental; compte trop souvent avec ses doigts.
- Difficulté de **lecture et écriture des grands nombres** (en particulier, erreurs en présence de zéros intercalaires. Ex. : « 6012 » pour soixante mille douze).
- Difficulté de compréhension du système décimal, des fractions et pourcentages.
- Possible difficulté à **choisir l'opération** lors d'un problème.
- Difficulté à mémoriser des connaissances numériques (ex. combien de min. en 1h ? combien de mois en une année ?).
- Difficulté avec les **notions temporelles** (jours de semaine, mois, heures,...).
- Difficulté à **comprendre les procédures de calcul** en colonne mais bonnes capacités à les appliquer « par cœur » une fois longtemps drillées.
- Difficulté à saisir les termes mathématiques (ex. : somme, différence, autant, deux fois plus que...).
- Difficultés à gérer l'argent.
- Possibles difficultés d'orientation visuospatiale (alignement calculs en colonne, quadrillages, géométrie, lecture de l'heure) et de représentation des nombres sur une ligne.

## Aménagements scolaires possibles :

- S'assurer de la bonne compréhension des consignes en demandant à l'élève de reformuler avec ses mots.
- Fournir un **support de représentation du nombre** (abaque, boulier, doigts) tout au long de l'apprentissage de la numération.
- Autoriser la calculatrice à tout moment. On vise un apprentissage de l'autonomie et une réelle compréhension des acquisitions mathématiques, pas une pénalisation pour des erreurs de calcul mental.
- Accorder **plus de temps** lors des tests (1/3 de temps supplémentaire ou 1/3 de charge en moins).
- Mettre à disposition un **aide-mémoire** (par ex. tables de multiplication, formulaire en physique, rappel de notions) afin de soulager la mémoire et favoriser le raisonnement.
- Limiter les représentations visuospatiales si un trouble est également présent à ce niveau (éviter les tableaux à double entrée, les graphiques complexes,...).

Ces mesures sont soutenues par la DGEO (Chap 5. CGE), la DGEP et l'OFPr (art. 35, al.3).